N° 6723/2020-147

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 10 septembre 2020

OBJET :
Formalisation de la demande et acceptation d'un fonds de concours de la Commune de Mende pour la réalisation de la ZAE Valcroze Eco

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
3 septembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
24 septembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 15 SEP. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6723-2020-147-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à la Salle de la Biogue à Badaroux, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : MMES Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, (Laurent SUAU), Françoise AMARGER-BRAJON (Elizabeth MINET-TRENEULE), Aurélie MAILLOLS (Patricia ROUSSON), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Francis BERGOGNE 1er Vice-Président expose :

En vertu de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Lozère compte parmi ses membres la Commune de Mende. Conformément auxdits statuts, la Communauté de Communes est en outre titulaire de la compétence Développement économique et, à ce titre, chargée de la réalisation des zones d'activité économique sur son territoire.

En application du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI, notre collectivité a la possibilité d'accepter un fonds de concours de la part de l'une de ses communes membres au titre de l'exercice d'une de ses compétences.

Considérant que la Communauté de Communes souhaite procéder à la viabilisation de la ZAE de Valcroze éco, située sur la Commune de Mende, et que, dans ce cadre, le versement d'un fonds de concours a été sollicité auprès de la Ville de Mende.

Considérant que, par délibération du Conseil Municipal n°18615, en date du 6 juillet 2020, la Commune de Mende a approuvé le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de Lozère d'un montant de 90 000 €, pour l'aménagement de la ZAE Valcroze éco,

Il est proposé :

- **De FORMALISER LA DEMANDE** d'un fonds de concours à la Commune de Mende en vue de participer au financement de l'aménagement de la ZAE de Valcroze éco, à hauteur de 90 000 €,
- **D'ACCEPTER** le versement du fonds de concours de 90 000 € de la Commune de Mende pour le financement de l'aménagement de la ZAE Valcroze éco,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 24 voix pour 3 voix contre **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU
11/09/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6723-2020-147-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020